

11 février 2020

Les journées d'immersion

Fiche de travail

L'organisation des règles juridiques : la hiérarchie des normes

Exercices à réaliser :

Exercice n°1 : Classez les normes par ordre hiérarchique

Exercice n°2 : Cas pratique

Exercice n°3 : Commentaire de texte

Exercice n°1 : Classez ces normes par ordre hiérarchique

Loi ordinaire
Règlement
Loi organique
Directive
Ordonnance
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
Principe général du droit
Arrêté municipal
Loi référendaire
Circulaire

Exercice n°2 : Cas pratique

François Germain est directeur général de la Société « Les sirops du monde », spécialisée dans l'importations de sirops étrangers. Bon dirigeant, M. Germain est cependant un peu distrait : afin de livrer à l'un de ses meilleurs clients une trentaine de bouteilles de sirop d'érable canadien, M. Germain stationne sur une place « livraison », mais omet d'indiquer qu'il effectue effectivement une livraison. Tandis qu'il vante les mérites de son nouveau nectar, des agents verbalisateurs dressent un procès-verbal pour stationnement non autorisé.

M. Germain, qui prétend n'avoir commis aucune infraction, apprend qu'en vertu d'une loi de janvier 2013, il devra avant toute action en contestation acquitter l'amende de 10 euros. Il estime que cette disposition législative est contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (signée, ratifiée et publiée par la France), en ce que celle-ci proclame le droit à un procès équitable, lequel assure à chacun le droit de se défendre en cas de condamnation pénale.

Indépendamment de la pertinence de son argumentation, M. Germain désire savoir s'il peut, en se fondant sur la CEDH, demander aux juridictions nationales d'écarter l'application de cette loi ou si sa demande sera jugée irrecevable.

Exercice n°3 : Commentaire de texte

G. BRAIBANT, « L'avenir de l'Etat », *Mélanges Dupuis*, LGDJ, Paris, 1997, p.39.

« Le droit est une valeur nécessaire de l'État moderne, mais non suffisante. Le droit n'est pas forcément juste. Son élaboration peut être autoritaire et son contenu contraire aux droits de l'homme. Une loi raciste est une loi. Un État fasciste produit un droit fasciste. Aussi une deuxième valeur, aussi importante que la première, sinon plus, doit-elle être affirmée : l'État doit être démocratique, dans ses fondements, dans ses procédures et dans ses principes ».